



**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
C.C.T.P.**

ACCORD-CADRES DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE

Bâtiments et locaux des sites HCL sur Lyon et sa région

Lot 5 Plâtrerie, peinture, cloisons modulaires

Marché public de travaux

SOMMAIRE

ARTICLE I -	OBJET DU DOCUMENT	3
ARTICLE II -	NORMES ET REGLEMENTATION	3
ARTICLE III -	CONNAISSANCE DES LIEUX.....	3
ARTICLE IV -	BASES DE CALCULS	3
ARTICLE V -	PLANS ET DOCUMENTS EXE A FOURNIR	3
ARTICLE VI -	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	4
ARTICLE VII -	CONTROLE, ESSAI ET MISE EN SERVICE	6
ARTICLE VIII -	DOE	6

ARTICLE I - OBJET DU DOCUMENT

Ce document constitue le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour les prestations de travaux relatives au lot PLATRERIE-PEINTURE-CLOISON MODULAIRES.

ARTICLE II - NORMES ET REGLEMENTATION

Pour l'exécution des travaux, l'entrepreneur du présent lot sera soumis aux Documents Techniques Unifiés (C.C.S. - D.T.U.) et documents connexes en vigueur à la date de la remise des offres et tout particulièrement :

PLATRERIE :

- D.T.U. 25-1 : Enduits intérieurs en plâtre
- D.T.U. 25-221 : Plafonds constitués par un enduit armé au plâtre
- D.T.U. 25-222 : Plafonds fixés - Plaques de plâtre à enduire - Plaques de plâtre à parement lisse
- D.T.U. 25-231 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite
- D.T.U. 25-232 : Plafonds suspendus - plaques de plâtres à enduire - plaques de plâtres à parement lisse directement suspendues
- D.T.U. 25-31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses)
- D.T.U. 25-41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées)
- D.T.U. 25-42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexe et sandwiches en plaques de parement en plâtre isolant
- D.T.U. 25-51 : Mise en œuvre des plafonds en staff
- Normes NF P 72-301 : Carreaux en plâtre d'origine naturelle à parements lisses pour cloison de distribution ou doublage
- Normes NF P 72-302 : Plaques de parement en plâtre - Définitions - Spécifications et essais
- Règles de calculs des caractéristiques thermiques utiles des parois de construction dites Th-K77
- l'IT246 pour le désenfumage

PEINTURE :

- D.T.U. 59 - Peinture - Nettoyage de service - Papier de tenture
- Norme NF T36 005- Peintures et vernis - Caractérisation des produits de peintures
- Directive européenne 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures modifiée par la directive Directive n° 2010/79/UE du 19/11/10

CLOISONS MODULAIRES :

- D.T.U. n° 36.1 Travaux de menuiserie bois
- D.T.U. n° 39 Miroiterie – Vitrerie
- DTU 59.1 Peinture

ARTICLE III - CONNAISSANCE DES LIEUX

Voir CCTC

ARTICLE IV - BASES DE CALCULS

Sans objet

ARTICLE V - PLANS ET DOCUMENTS EXE A FOURNIR

Voir CCTC

ARTICLE VI - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Certains prix du bordereau sont détaillés ci-dessous.

PLATRERIE

1/PLAFONDS

- La démolition des anciens plafonds en dalles préfabriquées (staff ou plâtres) comprend la dépose des ossatures de support.
- La dépose soignée de plafond en dalles préfabriquées, comprend le triage des plaques récupérées et la dépose d'ossature du support.
- Le piquage d'enduit au plâtre sous plafond comprend la protection et le nettoyage.
- La réalisation d'un plafond préfabriqué en panneaux placoplâtre, cartonnée sur 2 faces comprend les suspentes et les ossatures métalliques portantes avec joints en bandes autocollantes.
- L'installation de panneaux d'isolation sur plafond de différentes épaisseurs et tout type de laine de verre et de laine de roche comprend toutes sujétions de manutention, les déroulages, les coupes, l'ajustage et le nettoyage.

2/CLOISONS

- La mise en place de cloisonnement en brique de type carrobriac ou équivalent destinées à recevoir un enduit pelliculaire comprend l'assemblage par clavettes métalliques disposées dans les rainures, le collage avec la colle agréée, la mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant, les coupes, le serrage y compris les joints lisses, les accessoires (semelle, arête ...) et ratissage à l'enduit pelliculaire pour parements prêts pour l'emploi de peinture.
- La mise en place de cloisonnement de distribution en plaques de plâtre constituées d'une âme de plâtre renforcée par une armature en carton spécial avec bords longitudinaux amincis pour permettre le traitement des joints (panneau acoustique, panneau BA13, panneau hydrofuge, panneau de résistance au feu...) est conforme aux notices d'agrément, au DTU, ainsi qu'au cahier des charges et prescriptions du fabricant. L'ossature métallique est réalisée à l'aide de profilés en acier galvanisé comportant rails, traverses, montants doubles tous les 60cm (40cm pour la finition faïence), fourrures et accessoires de fixations tels qu'étriers, cavaliers, équerres, vis, etc...Le rail est posé sur un feutre bitumé avec relevé.
Les parements ratissés seront prêts pour travaux de peinture.
- La mise en place de cloisonnement en dalles de plâtre à 2 faces lisses (résistance au feu MO) est conforme à la norme EN12-859 et au DTU25-31 et comprend le profilé U pour pièces humides, les accessoires de liaisons galvanisés pour coins, pattes et arêtes métal y compris toutes façons, accessoires comme serrage, coupes, chaînes d'angles, liaisons, renfort, etc..., liaison avec huisserie par équerres métalliques et ratissage à l'enduit pelliculaire pour parements prêt pour travaux de peinture.
- La mise en place de cloisonnement en plaques de type PROMAT comprend le traitement des joints, les scellements pour trappes de désenfumage et toutes sujétions de mise en œuvre pour les traversées en plancher.

3/ENDUITS MURS

- Le piquage d'enduit en mauvais état sur mur et cloison quelle que soit la nature (plâtre ou autre) comprend le nettoyage du support et protection sur parois verticales et rampant.

4/ISOLATIONS DE PAROIS VERTICALES

- Le parement sera livré prêt pour mise en peinture.

PEINTURE

1/PREPARATION

2/RECONNAISSANCE DES SUPPORTS

- L'entreprise titulaire du présent lot est tenue de réceptionner, avant tout commencement des travaux, l'état des surfaces qui lui sont données.
- L'absence d'observation prouve que l'entreprise accepte les supports en l'état, de ce fait, aucun supplément de prix concernant ceux-ci ne sera admis par la suite. Il devient donc responsable des reprises éventuelles et tous autres travaux.
- A réception des travaux par le maître d'ouvrage, en cas de non-conformité liée à l'état des surfaces, les travaux de reprises sont à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot.

3/CHOIX DES TEINTES

- Le choix des teintes appartient au maître d'œuvre.
- Le contre-typage de teintes existantes à reproduire est à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot.
- Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour réaliser un contre-typage.
- Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'exécution de deux teintes distinctes sur les parois d'un même local (réchappissage ou autres travaux compris).

4/MISE EN PEINTURE OU AUTRE PRODUIT SUR PAROIS INTERIEURES

5/PAPIER PEINTS OU REVETEMENT EN VINYL

- La fourniture, pose de tout type de toile de verre comprend toutes coupes d'araselements, découpes et marouflages des joints.
- La fourniture, pose et collage de bandes à joints (calicot) comprend le marouflage et le ratisage sur bandes à joints.
- La fourniture et pose de toile en fibre de verre, tissée ou en polyester non tissé, comprend toutes sujétions de coupes, d'araselement, découpes et marouflage des joints :
- La fourniture et le collage soigné de papier peints à joint vifs sur parois verticale comprend les coupes d'araselement haut et bas et découpes soignées sur équipement existant (électricité, plomberie etc).
- La fourniture et le collage de revêtement mural plastique sur parois verticales comprend toutes coupes d'araselement haut et bas et découpes soignées sur équipement existant (électricité, plomberie etc) :

NOTA : Une fois les éléments définis et les travaux préparatoires avant mise en peinture exécutés, la mise en peinture peut alors être mise en œuvre.

La mise en peinture peut être exécutée par une 1ère couche intermédiaire et par une couche de finition qui donne un aspect définitif.

L'entreprise prendra soins d'utiliser des outils adaptés selon le chantier à réaliser.

6/PROTECTIONS ET NETTOYAGES

- La prestation « nettoyage soigné de mise en service type bio-nettoyage (comprenant les sols, les parois verticales et horizontales y compris huisserie, quincaillerie et les équipements sanitaires) » relèvera d'une demande expresse du maître d'ouvrage, le nettoyage de fin de chantier étant inclus dans les prix unitaires.

7/ MISE EN PEINTURE SUR SOL CIMENT

- Avant l'application de toute couche de peinture sur le sol ciment, le support exige une préparation :
 - dégraissage éventuel du support,
 - reprise de fissures au mortier de ciment comprenant ouverture et rebouchage finement lissé.

- Couche de finition de peinture au sol de haute résistance en polyuréthane ou produit similaire de 1 à 2 couches : le produit utilisé sera certifié NF130 environnement.

8/ MISE EN PEINTURE TRACAGES ROUTIERS

Les marquages routiers devront respecter la réglementation en vigueur.

9/ PROJECTION COUPE-FEU

- La projection de matériau fibreux, de résistance au feu MO, comprend le fixateur de surface pour isolation au feu et toutes sujétions de mise en œuvre et de préparation du support ainsi que les armatures si besoin, les échafaudages jusqu'à 4.50m de hauteur, toute protections, et nettoyage.
- La projection coupe-feu en sous-face de plancher ou plafonnage plâtre en toute nature, résistance au feu exigé MO, comprend échafaudages jusqu'à 4.50m de hauteur, toutes protections des supports, encollage, finition pressée au rouleau avec pulvérisation de résine de fixation et nettoyage.

TRAVAUX OCCASIONNELS

- La démolition de cloisons d'épaisseur inférieure ou égale à 50mm, quelle que soit la nature du matériau (briques creuses, agglomérés ciment, carreaux de plâtre, cloisons menuisées, etc ...) comprend le descellement des différentes prises, la dépose des portes, plinthes, châssis et ensemble menuisés, canalisation de plomberie ou d'électricité préalablement, le bouchement et le garnissage au mortier de ciment ou au plâtre des éventuelles saignées provoquées par la démolition des cloisons y compris évacuation, transports et traitement en décharge.
- La démolition de cloisons d'épaisseurs comprises entre 50mm et 100mm, quelle que soit la nature du matériau (briques creuses, agglomérés ciment, carreaux de plâtre, cloisons menuisées, etc ...) comprend le descellement des différentes prises, la dépose des portes, plinthes, châssis et ensemble menuisés, canalisation de plomberie ou d'électricité préalablement, le bouchement et garnissage au mortier de ciment ou au plâtre des éventuelles saignées provoquées par la démolition des cloisons y compris évacuation, transports et traitement en décharge.
- La démolition de faïences posées au mortier de ciment comprend l'évacuation, le transport et le traitement en décharge des gravats.
- La démolition de faïences posées à la colle comprend l'évacuation, le transport et le traitement en décharge des gravats.

ARTICLE VII - CONTROLE, ESSAI ET MISE EN SERVICE

RAS

ARTICLE VIII - DOE

Le DOE devra comprendre a minima les PV de classement au feu des cloisons et matériaux posés, les RAL des peintures appliquées.